

Communiqué de presse des Maires de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine INTERCOMMUNALITE : L'ETAT IMPOSE SES VUES !

Dans le cadre de la réforme territoriale qui fixe comme objectif prioritaire l'achèvement de la carte intercommunale, le 28 avril, le Préfet des Yvelines a présenté aux élus, un projet de schéma intercommunal pour le département.

Les Maires d'Achères, Poissy et Conflans s'associent pour dénoncer les propositions faites pour le secteur de la Confluence et réaffirment de manière forte leur volonté de travailler ensemble et de structurer, au moins dans un premier temps, une intercommunalité de projets autour des trois villes. Les trois Maires ont d'ailleurs largement prouvé cette volonté en créant récemment une association de préfiguration à cette intercommunalité souhaitée.

1 - UNE CONCERTATION DE FAÇADE

Les bonnes résolutions du Préfet pour associer les élus de chaque territoire à l'élaboration du projet se sont transformées en simulacre de concertation pour aboutir à un schéma intercommunal qui ne tient absolument pas compte de la volonté des élus.

Si des rdv individuels ont bien été proposés aux Maires des trois villes, force est de constater que ces derniers ont fait le déplacement jusqu'à Versailles pour rien !

Face au Préfet, Frédéric Bernard, Alain Outreman et Philippe Esnol ont chacun défendu le même projet, la même volonté de travailler ensemble, au sein d'une communauté d'agglomération traduisant un bassin de vie déjà constitué.

A l'issue de ces entretiens, les Maires pensaient avoir été entendu et les propos du préfet des Yvelines paraissaient aller dans ce sens. Ce n'était que pure illusion. En réalité, ils n'ont été qu'écoutés poliment pendant qu'une autre stratégie se mettait en place : celle de réunir dans une seule et même structure intercommunale les villes de *Poissy, Achères, Conflans, Saint-Germain, le Pecq, Chambourcy, Marly Le Roi, Louveciennes, L'Etang la Ville, Aigremont, Fourqueux* pour constituer la *Communauté de communes « Seine et Forêt »*.

2 - DES ARGUMENTS ALAMBIQUES

Les arguments de l'Etat pour justifier cette Communauté de communes ne reflètent pas la réalité et semblent être sortis du chapeau pour l'occasion. D'autant que L'Etat se contredit totalement par rapport aux préconisations faites dans le schéma directeur intercommunal de 2007 !

Les villes de Conflans, Poissy et Achères auraient de forts liens économiques avec le bassin de Saint-Germain et les projets d'aménagement de la confluence avec le Port induiraient un lien naturel avec Saint Germain !

Frédéric Bernard, Alain Outreman et Philippe Esnol sont touchés de cet intérêt soudain de Saint-Germain mais rappellent que jusqu'à présent, la ville royale ne s'est absolument pas occupée de ce territoire sauf dans le cadre du SIEP, pour y installer une éventuelle aire d'accueil des gens du voyage.

En réalité, la forêt constitue bien plus une barrière naturelle qu'un élément de cohésion et il faut rappeler que le centre-ville de Saint Germain se situe à environ 15 km des autres centres-villes.

Par ailleurs, les villes de Poissy, Achères, Conflans sont engagées dans l'OIN Seine Aval dont la vocation est bien d'organiser une dynamique économique entre les territoires agglomérées autour de la Seine, défini comme axe structurant.

Saint-Germain et ses partenaires ne font tout simplement pas partie de l'OIN. Qu'en est-il alors de l'argument de la cohérence économique avancé par l'Etat ?

Et concrètement comment peut-on envisager une structure intercommunale coupée en deux, dans laquelle une partie des villes serait tournée vers la Seine Aval, pleinement acteur de l'OIN et participant aux différents comités de pilotage et autres commissions, pendant que l'autre moitié en serait spectatrice car naturellement tournée vers l'intérieur des Yvelines, voire le département des Hauts-de-Seine ?

D'autant que les seuls projets de développement économique sont à Poissy, Conflans-Sainte-Honorine et Achères. Quant au projet du port d'Achères, qui pourrait voir son entreprise élargie sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye, le périmètre n'est pas arrêté et aucun plan d'aménagement n'est défini. Il est impensable de construire un EPCI sur la base d'une hypothèse.

En créant de manière artificielle des EPCI entre des villes qui n'ont pas la même vocation, ni les mêmes perspectives de développement, c'est un intercommunalité incapable de fonctionner que prépare l'Etat, véritablement vouée à l'échec.

3 – UN PROJET ISSU D'UNE VOLONTE PARTISANE DE L'ETAT

Pourquoi ce retournement ? La raison est malheureusement simple et trouve sa justification dans les accointances politiques de l'Etat avec certaines villes d'une part et dans le pur calcul politicien d'autre part.

Comment expliquer que trois villes de presque 100 000 habitants soient obligées de se plier aux volontés de l'Etat, quand sur le même secteur, les deux villages gaulois que sont Maisons-Laffitte et Le Mesnil le Roi imposent leur volonté et ont tout le loisir de s'associer pour ne représenter qu'une intercommunalité à peine 20 000 habitants dont le projet de territoire est inexistant, si ce n'est par une attitude bienveillante envers des amis !

Comment expliquer que l'Etat refuse une intercommunalité de nos trois villes et mette tout en œuvre pour les associer avec le bassin de Saint-Germain dont toutes les communes sont gérées par des élus de droite, si ce n'est par pur calcul politicien ?

Cette approche politicienne va à l'encontre de notre volonté, mais également de celle des autres communes puisque nous avons, de part et d'autre, constitué indépendamment des associations de préfiguration d'intercommunalité. Saint-Germain en Laye, Chambourcy, Aigremont, Mareil-Mary, Le Pecq, l'Etang-la-Ville, le Port-Marly et Fourqueux ont créé ce type d'association en 2004, sans jamais nous consulter. C'est bien la preuve que les élus de ces communes n'ont pas, en tout cas jusqu'au 28 avril dernier, considéré la pertinence de ce périmètre.

4 – ET LES INTERETS DES POPULATIONS DANS TOUT ÇA ?

Nous mettons l'Etat en garde contre une intercommunalité subie qui se traduirait par une intercommunalité en panne et le risque d'un statut quo. Seule l'envie partagée et formulée clairement par les élus concernés de s'associer, aboutit à des intercommunalités utiles aux territoires et aux populations. Le succès ne viendra pas par la force.

L'intercommunalité est un défi qu'il est impératif de réussir. C'est dans ce sens que Conflans, Achères, Poissy ont déjà largement commencé à travailler sur une future intercommunalité de projets, fondée sur une volonté politique forte et la même vision d'un développement équilibré des territoires qui remet leurs populations au cœur de toutes les politiques.

Celles-ci ne peuvent se voir dessaisir par l'Etat de leur avenir.

Frédéric Bernard
Maire de Poissy

Alain Outreman
Maire d'Achères

Philippe Esnol
Maire de Conflans